

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

Objet : Cage de réservoir de carburant d'autobus TBB

Modèles concernés					
Marque	Modèle	Année modèle Démarrage	Année modèle Terminer	Prod. Date de début	Prod. Date de fin
Bus construits par Thomas	Saf-T-Liner C2	2024	2027	6 juin 2023	26 juin 2026

Informations générales

Révision 1 : Le marchepied 4 a été révisé et le marchepied 5 supprimé pour refléter plus précisément la procédure requise.

Daimler Truck North America LLC (DTNA) a décidé, au nom de l'entité mentionnée ci-dessous, qu'il existe un défaut de conformité concernant la sécurité du véhicule automobile sur le véhicule susmentionné.

- Filiale en propriété exclusive Thomas Built Buses, Inc.

PROBLÈME : La cage de réservoir de carburant et la configuration de palier du réservoir de carburant ne sont pas compatibles. De ce fait, le carburant peut fuir, ce qui augmente le risque d'incendie en cas d'accident.

SOLUTION : Un point de service agréé Daimler Truck North America remédie au problème en reconfigurant les composants au niveau du réservoir de carburant et de la cage du véhicule.

Environ 25 555 personnes sont impliquées.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent effectuer toutes les campagnes de rappel et d'entretien sur le terrain en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Un concessionnaire sera responsable de tout dommage progressif résultant de son incapacité à mener à bien des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires peuvent être tenus responsables de tout dommage progressif résultant de l'incapacité à mener à bien les campagnes dans un délai raisonnable après réception de la notification.

Veuillez contacter Warranty Campaigns pour prendre en compte les frais supplémentaires avant d'effectuer la réparation.

Consignes de travail

Veuillez consulter les consignes de travail ci-jointes.

Pièces détachées :

Aucune pièce n'est nécessaire pour cette réparation.

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

Pièces retirées

- Pour les concessionnaires américains et canadiens, utilisez la disposition des pièces dans OWL pour déterminer comment gérer les pièces retirées (retour, mise au rebut, etc.). Les dispositions sont disponibles à la date de la réparation.
- Pour les concessionnaires exportateurs, détruire les pièces déposées sauf indication contraire.

Concessionnaires américains et canadiens, veuillez suivre les instructions d'expédition Warranty Failed Parts Tracking pour la mise au rebut de toutes les pièces retirées. Distributeurs exportateurs, veuillez détruire les pièces usagées sauf indication contraire.

Remboursement de la demande – Supplément de main-d'œuvre

IMPORTANT : OWL doit être consulté avant d'effectuer le rappel pour s'assurer que le véhicule est concerné et que la campagne n'a pas été terminée auparavant.

Vous serez remboursé(e) pour vos pièces, votre main-d'œuvre et vos frais de manutention (coût de débarquement pour les distributeurs exportateurs) en soumettant votre demande via le système de Garantie dans les 30 jours suivant la fin de cette campagne.

- Dans OWL, utilisez la fonction « Récupérer » et sélectionnez la procédure appropriée. Cela renseignera automatiquement le PFP, le code du composant, les pièces de rechange, la cause, l'action corrective et le code SRT.

Type de demande	Campagne de rappel
Campagne	F1037-AB
Code composant VMRS	F99-999-005
Code de la cause	A1 – Campagne
Pièce défectueuse primaire	25-F1037-000

Table 1, Table de remboursement des sinistres

Groupes	Procédure	Temps autorisé (heures)	Codes SRT	Action corrective
F1037-AB	MODIFICATION DU SENS CONDUITE DE CARBURANT INTÉGRITÉ	0,2	996-R270A	12-Rappel/campagne de réparation

Table 2, Supplément de main-d'œuvre pour F1037-AB

- Le type de réclamation est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Campagne, entrez le numéro de campagne et le groupe approprié (F1037-A & F1037-B).
- Dans le champ Primary Failed Part, entrez 25-F1037-000.
- Dans la section Main-d'œuvre, saisissez le SRT approprié dans la table des suppléments de main-d'œuvre. L'administrateur remplira automatiquement le cas échéant le formulaire SRT 939-6010A, pendant 0,3 heure
- Le code de composant VMRS est F99-999-005 et le code de cause est A1 – Campagne.

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

- États-Unis et Canada – Remboursement des réparations antérieures. Lorsqu'un client demande un remboursement, procédez comme suit :
 - Accepter la documentation de la réparation précédente.
 - Vérifiez brièvement les documents du client pour voir si la réparation peut être remboursée. (Voir la section « Copie de la lettre du propriétaire » de ce bulletin pour les lignes directrices de remboursement.)
 - Soumettre une demande de pré-approbation de rappel OWL pour une décision.
 - Indiquez le montant approuvé sur votre demande OWL dans la section Other Charges (Autres frais).
 - Joignez la documentation à la demande de pré-approbation.
 - En cas d'approbation, soumettez un « basé sur la demande » pour la pré-approbation.
 - Le concessionnaire est tenu de rembourser au client le montant correspondant.

IMPORTANT : OWL doit être consulté avant d'effectuer le rappel pour s'assurer que le véhicule est concerné et que la campagne n'a pas été terminée auparavant.

concessionnaires américains et canadiens, contactez le service des campagnes de Garantie via la demande PNA sur DTNAPortal.com si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Exportez des distributeurs, soumettez une demande en ligne ou contactez votre cadre dirigeant international.

Concessionnaires américains et canadiens : Pour renvoyer l'excédent d'inventaire de kits lié à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre un retour d'autorisation de pièces (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre un PAR à leur PDC de référence. Tous les kits doivent être en état de revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de facture d'achat original. Distributeurs : L'excédent d'inventaire n'est pas retournable.

La lettre informant les propriétaires de véhicule américains et canadiens est jointe à titre de référence.

Veillez noter que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, Chapitre 301), exige que le(s) véhicule(s) du propriétaire soit(soient) corrigé(s) dans un délai raisonnable après la mise à disposition des pièces du véhicule. La loi stipule que la non-réparation d'un véhicule dans les 60 jours suivant l'appel d'offres de réparation constituera la preuve première de temps déraisonnable. Toutefois, les circonstances d'une situation particulière peuvent réduire le délai de 60 jours. Si un véhicule n'est pas réparé dans un délai raisonnable, cela peut entraîner soit l'obligation (a) de remplacer le véhicule par un véhicule identique ou raisonnablement équivalent, sans frais, soit (b) de rembourser le prix d'achat dans son intégralité, moins un supplément raisonnable pour amortissement. La loi interdit également aux concessionnaires de vendre un véhicule à moins que tous les rappels en cours ne soient effectués. Tout bailleur est tenu d'envoyer une copie de la notification de rappel au locataire dans les 10 jours. Tout fabricant d'étages ultérieurs est tenu de transmettre cet avis à ses distributeurs et points de vente dans les cinq jours ouvrables.

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

Copie de l'avis aux propriétaires Objet : Cage

de réservoir de carburant d'autobus TBB

À l'attention des clients américains : Cette notification vous est envoyée conformément aux exigences de la loi nationale sur la sécurité routière et du véhicule automobile. **Avis aux clients canadiens :** Le présent avis vous est envoyé conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile.

Daimler Truck North America LLC (DTNA), au nom de sa filiale à part entière Thomas Built Buses, a décidé que certains véhicules TBB Saf-T-Liner C2 de l'année modèle 2024 à 2027 ne sont pas conformes à la norme fédérale de sécurité des véhicules à moteur no 301, « Intégrité du système d'alimentation en carburant » Voir ci-dessous pour plus de détails :

Modèles concernés					
Marque	Modèle	Année modèle Démarrage	Année modèle Terminer	Prod. Date de début	Prod. Date de fin
Bus construits par Thomas	Saf-T-Liner C2	2024	2027	6 juin 2023	26 juin 2026

La cage de réservoir de carburant et la configuration de palier du réservoir de carburant ne sont pas compatibles. De ce fait, le carburant peut fuir, ce qui augmente le risque d'incendie en cas d'accident.

Un point de service agréé Daimler Truck North America remédie au problème en reconfigurant les composants au niveau du réservoir de carburant et de la cage du véhicule. Le rappel durera environ une demi-heure et sera **effectué gratuitement**.

Veillez vous adresser à un concessionnaire agréé Daimler Truck North America pour organiser le rappel et vous assurer de la disponibilité des pièces chez le concessionnaire. Pour trouver un revendeur agréé, recherchez en ligne sur <https://northamerica.daimlertruck.com/contactez-nous>. Faites défiler vers le bas jusqu'à « Trouver un revendeur » et sélectionnez la marque appropriée.

Vous pouvez également confirmer la participation de votre véhicule à ce rappel à l'adresse URL suivante :

<https://dtna-dlrinfo.prd.freightliner.com:48518/VinLookup/vin-module/getVinLookupPage>

Vous pouvez être tenu responsable de tout dommage progressif résultant de votre incapacité à mener à bien le Rappel dans un délai raisonnable après réception de la notification.

Si vous ne possédez pas le véhicule correspondant au(x) numéro(s) d'identification figurant sur la notification, veuillez renvoyer la notification au service Warranty Campaigns avec toutes les informations que vous pouvez fournir pour nous aider à localiser le propriétaire actuel du véhicule. Si vous avez pris ce véhicule en leasing, la loi fédérale exige que vous transmettiez cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant ultérieur, la loi fédérale exige que vous transmettiez cet avis à vos distributeurs et points de vente dans les cinq jours ouvrables. **À l'attention des clients américains :** Si vous avez payé pour faire corriger cette condition de service de rappel avant la présente notification, vous pouvez être éligible à un remboursement. Pour plus de détails, reportez-vous au verso de cette notice.

Si vous avez des questions concernant cette action de rappel, veuillez contacter le service Warranty Campaigns au (800) 547-0712, de 7h00 à 16 h 00, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, à l'adresse e-mail DTNA-War-Campaigns@Daimlertruck.com. Pour toute autre question, vous pouvez contacter le Centre d'assistance à la clientèle au (800) 385-4357. **Pour les clients américains :** Si votre fabricant, distributeur ou revendeur ne remédie pas au défaut ou à la non-conformité sans frais et dans un délai raisonnable, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue SE, Washington, DC 20590 ; ou appelez la hotline de sécurité du véhicule au (888) 327-4236 (TTY : 800-424-9153) ; ou rendez-vous sur <http://www.nhtsa.gov>. **Avis aux clients canadiens :** Si vous avez un problème de sécurité

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

concernant ce rappel, vous pouvez contacter Transport Canada – Motor Vehicle Safety au 80 rue Noel, Gatineau, Québec J8Z 0A1 ou par téléphone au (800) 333-0510.

Nous regrettons les désagréments que cette action peut occasionner, mais nous sommes convaincus que vous comprenez notre intérêt pour la sécurité du véhicule automobile. SERVICE CAMPAGNES DE GARANTIE Pièce jointe :

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

Remboursement dû aux clients pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** pour faire corriger cette condition de rappel, vous pouvez être éligible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire agréé Daimler Truck North America LLC. La documentation suivante doit être présentée à votre concessionnaire en vue d'un remboursement.

Veuillez fournir des copies originales ou claires de tous les reçus, factures et ordres de réparation indiquant :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé la réparation
- Le numéro d'identification du véhicule (VIN) du véhicule réparé
- Quel problème s'est produit, quelle réparation a été effectuée, quand la réparation a été effectuée
- Qui a réparé le véhicule
- Le coût total des frais de réparation réclamés
- Preuve du paiement de la réparation (par exemple recto verso d'un chèque annulé ou un reçu de carte de crédit) Le

remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veuillez vous adresser à votre distributeur agréé Daimler Trucks North America LLC à ce sujet.

F1037
Date de création: Septembre 2026
Date de révision: Septembre 2026
NHTSA #26V-523
Bus scolaire NHTSA #26V-522
Transport Canada #2026-389
Bus scolaire Transport Canada #2026-390

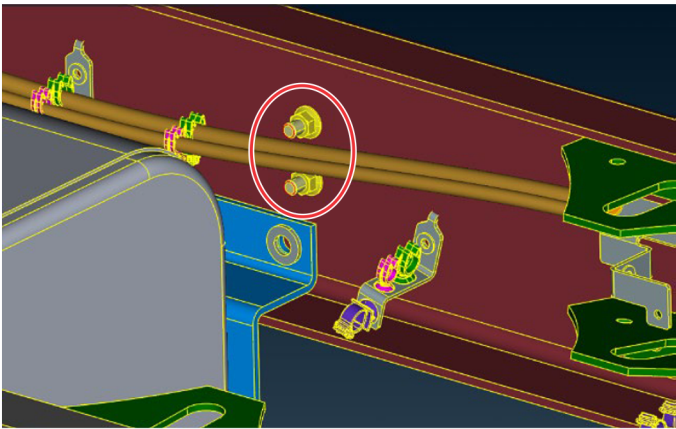
INSTRUCTIONS D'EMPLOI :

Objet : Cage de réservoir de carburant d'autobus TBB

Modèles concernés					
Marque	Modèle	Année modèle Démarrage	Année modèle Terminer	Prod. Date de début	Prod. Date de fin
Bus construits par Thomas	Saf-T-Liner C2	2024	2027	6 juin 2023	26 juin 2026

Guide de réparation

- 1. Garer le véhicule sur une surface plane, couper le moteur et serrer le frein de stationnement. Cale la monte pneumatique.
- 2. Localiser les supports de suspension d'échappement boulonnés au rail gauche du châssis à côté du réservoir de carburant à l'arrière du véhicule. Voir [Fig. 1](#).



09/09/2026

f311569

Fig. 1, Fixations de montage du palier d'échappement

F1037

Date de création: Septembre 2026

Date de révision: Septembre 2026

NHTSA #26V-523

Bus scolaire NHTSA #26V-522

Transport Canada #2026-389

Bus scolaire Transport Canada #2026-390

3. Repérer le berceau de suspension d'échappement avant à côté du réservoir de carburant.
4. Sur le côté châssis du support d'échappement, retirer une fixation. Inverser l'orientation de la fixation en marche arrière et l'installer avec la tête de fixation sur le côté intérieur du rail du châssis. Serrer à la main. Répétez cette étape avec la seconde fixation sur la console du marchepied.
5. Serrez les fixations à un couple de 74,6 N·m (55 lbf·ft).